



DELIBERATION

N° CP_2026_06_012

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 2 JUIN 2026

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

SERVICE : Pôle éducation, culture et vie associative/Direction de la culture

OBJET : Soutien du Département en faveur des Musiques Actuelles

Elu(s) présent(s) : Mme ACHARD, M. ALLARD, Mme ALMOSTER-RODRIGUES, M. AUZEMERY, M. BARRY, M. BEGOUT, M. BOST, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, M. GERAUDIE, Mme LALOGÉ, M. LEBLOIS, Mme LHOMME LEOMENT, Mme MANUS, M. MIGUEL, Mme MORIZIO, M. OSTROWSKI, M. PIRONNEAU, Mme PLAZZI, Mme SELLÈS, Mme TLEMSANI, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : M. BUSSIÈRE, excusé, a donné délégation de vote à M. BOST ; Mme GENTIL, excusée, a donné délégation de vote à Mme MANUS ; Mme TUYERAS, excusée, a donné délégation de vote à M. ALLARD.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Dans le cadre de sa politique en faveur de la culture, le Département a mis en place un dispositif lui permettant de soutenir les musiques actuelles.

Il est proposé d'examiner les demandes de subvention présentées à ce titre pour l'année 2026.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses				23 150 €
Recettes				

RAPPORT

Les aides allouées par le Département dans ce secteur doivent contribuer prioritairement à la réalisation de projets développés notamment dans le domaine de la diffusion (organisation de concerts) ou de l'édition (CD ou clips). Elles ne peuvent, en revanche, ni prendre la forme d'une aide à l'emploi, ni être utilisées pour l'acquisition d'équipements. L'enveloppe réservée à ce dispositif est de 26 000 € pour 2026.

Les propositions présentées dans le tableau en annexe représenteraient une dotation globale de 23 150 €.

DECISION

Vu la délibération de l'Assemblée départementale prise lors du vote du Budget primitif (BP) 1997 et mettant en place des critères d'interventions spécifiques en faveur des musiques actuelles ;

Vu les délibérations de l'Assemblée départementale du 22 février 2005 approuvant la mise en place d'un dispositif d'aide aux spectacles labellisés en faveur des pôles culturels ruraux ;

Vu les délibérations de l'Assemblée départementale des 25 octobre 2012 et 14 février 2013 approuvant l'instauration d'un dispositif de soutien aux festivals et animations culturelles estivales, et de la Commission permanente du 6 mai 2013 fixant les modalités d'intervention de ce dispositif ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 2 avril 2026 relative à l'intervention du Département dans le domaine de la culture ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 2 avril 2026 relative au BP 2026 ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie dans la salle des Commissions n°1 de l'Hôtel du Département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'accorder au titre de l'année 2026, les subventions répertoriées en annexe pour un montant global de 23 150 € au titre du dispositif départemental de soutien aux musiques actuelles ;

d'autoriser le Président du Département à signer les documents nécessaires au paiement de ces subventions.

25 Pour : Mme ACHARD, M. ALLARD, Mme ALMOSTER-RODRIGUES, M. AUZEMERY, M. BARRY, M. BEGOUT, M. BOST, M. BUSSIÈRE (délégation de vote à M. BOST), M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme GENTIL (délégation de vote à Mme MANUS), M. GERAUDIE, Mme LALOGÉ, M. LEBLOIS, Mme LHOMME LEOMENT, Mme MANUS, M. MIGUEL, Mme MORIZIO, M. OSTROWSKI, M. PIRONNEAU, Mme PLAZZI, Mme SELLÈS, Mme TLEMSANI, Mme TUYERAS (délégation de vote à M. ALLARD), Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice générale adjointe

Anne DELAPIERRE